



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de la Pro League après le Conseil d'Administration extraordinaire du 17 octobre

Le Président Marc Coucke et le CEO Pierre François réitèrent aujourd'hui leur position claire exprimée la semaine dernière dans les médias au nom de la Pro League, laquelle repose sur trois points:

1. Les indications de matchfixing sont inacceptables et nous soutenons totalement le Parquet dans son enquête.
2. Les informations reçues à ce jour par la Pro League montrent que le football professionnel, les clubs et le football en général a subi des dommages. La Pro League se constitue donc partie civile dans cette affaire.
3. Il est clair que les agents jouent un rôle trop important dans certaines activités de nos clubs et que trop de moyens échappent au football. C'est la raison pour laquelle, après consultation avec l'URBSFA, la Pro League prend la responsabilité et l'initiative pour le football belge de formuler et d'adopter les mesures nécessaires.

Tout d'abord, la Pro League mettra en place un groupe de travail composé de trois experts indépendants qui se chargeront de ce thème. Ce groupe de travail sera présidé par Melchior Wathelet (Ministre d'État, ancien Juge et premier Avocat Général à la Cour de Justice des communautés européennes). Pierre François et un troisième membre à déterminer composeront également le groupe de travail. Ce groupe d'experts commencera immédiatement ses travaux et formulera une première série de recommandations lors du prochain Conseil d'Administration, lesquelles seront transmises à l'Assemblée Générale après discussion dans ce Conseil d'Administration.

Il est évident qu'il s'agit d'une question très complexe qui implique différentes instances et qui demande du temps. Mais consciente de la gravité de l'affaire, la Pro League va procéder de manière approfondie mais rapide. Ces actions se dérouleront à trois niveaux.

1^{er} niveau: un code interne sera élaboré entre les 24 clubs professionnels. Ils s'engagent à respecter les directives formulées en tenant compte des sanctions imposées si elles ne sont pas respectées.

Ces dispositions concernent notamment des relations directes et indirectes avec les agents, les tarifs et les pourcentages pour les services fournis.



2^e niveau: un même cadre fait partie des conditions de licence des clubs. Les clubs qui ne respectent pas ce cadre risquent des sanctions et peuvent hypothéquer leur propre licence.

3^e niveau: des initiatives qui sont entreprises doivent déboucher sur une législation. Il y a quelques années, une proposition de loi était, en effet, sur la table, avec des dispositions concrètes. Toutefois, elles n'ont jamais été abouties. Le Conseil d'Administration est prêt à assumer la responsabilité que le monde politique lui attribue à juste titre. Dans le même temps, le Conseil d'Administration tend la main au monde politique afin d'adopter le plus rapidement possible une solide législation pour le football et le sport en général.

Enfin, le Conseil d'Administration de la Pro League lancera, ce soir, un nouvel appel à tous les clubs pour qu'ils apportent plus que jamais le soutien nécessaire aux arbitres lors des matchs de ce week-end. La Pro League est parfaitement consciente du rôle essentiel mais pas évident de l'arbitre, qui a plus que jamais aujourd'hui besoin de notre soutien.

Pierre François
CEO

Marc Coucke
Président

